

GL/MO.
REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PORTO-NOVO, LE 25 NOVEMBRE 1961

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

CABINET DU PRESIDENT DE LA
REPUBLIQUE

△) E C R E T

N° 367 /PR/CAB.

PORTANT NOMINATION D'UN CONSEILLER
TECHNIQUE.

/E PRESIDENTE DE LA REPUBLIQUE;

VU la loi n°60-36 du 26 novembre 1960, portant constitution de la République du Dahomey

VU le décret n°71 PCM du 3 Juin 1959 portant statut du personnel servant dans un Cabinet ministériel ;

VU le décret n°83 PCM/CI du 4 Juillet 1959 fixant la rémunération mensuelle des personnels servant dans un Cabinet Ministériel et les textes modificatifs subséquents ;

VU les nécessités du service ;

LE Conseil des Ministres entendu ;

△) E C R E T E :

ARTICLE 1er. Monsieur de LAROCHE Serge, Administrateur, 7^{ème} échelon des Affaires d'Outre-Mer de retour de congé, est nommé Conseiller Technique au Cabinet de la Présidence de la République.

ARTICLE 2.- Le présent décret, qui aura effet pour compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié, au journal officiel de la République du Dahomey et communiqué partout où besoin sera./.-

AMPLIATIONS :

Original	I
PR.	I5
MF	I
DF.	3
SOLDE.	2
CF.	I
TRESOR	I
JORD.	I
INTERESSE	I

